

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE



COMMUNE DE LA BOISSIERE

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2023



CROS Jean-Charles

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation et à la publication des Budgets primitifs (BP) et des Comptes administratifs (CA). Ces documents doivent faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les 15 jours qui suivent leur adoption ; Le public en est d'ailleurs avisé par tout moyen (site internet de la ville).

L'article 107 de la loi NOTRe de 2015 portant Nouvelle Organisation de la République est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

**« Une présentation brève et synthétique
retracant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte
administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »**

Cette note, répondant aux obligations réglementaires, présente donc les principales données du BP 2023 pour le budget principal de la commune.

SOMMAIRE

I - LE CONTEXTE : GENERAL ET COMMUNAL

II - LE PROJET DE BP 2023 : OBJECTIFS ET EQUILIBRE

III – SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES ET RECETTES

IV – SECTION INVESTISSEMENT : PROJETS ET FINANCEMENT

LE CONTEXTE GENERAL



La Préparation budgétaire 2023 s'inscrit dans le cadre d'une conjoncture particulière qui met en avant les difficultés d'approvisionnement de matériaux et d'équipement, découlant à la fois de la guerre en Ukraine et de la politique du zéro COVID longtemps pratiquée par la Chine.

Ce contexte affecte le budget des collectivités, lesquelles voient leurs charges augmenter très fortement : l'inflation, le coût de l'énergie, les hausses des charges de personnel ou encore l'augmentation du coût de la dette via le resserrement des taux d'intérêt.



La loi de finances 2023 tente d'atténuer ce phénomène par la mise en place de plusieurs dispositifs (filet de sécurité, amortisseur électricité, bouclier tarifaire) et par la stabilisation voire l'augmentation de la DGF pour 95% des communes.

Par ailleurs, elle accompagne ces dernières dans la transition écologique par l'instauration d'un Fond Vert et un ciblage des projets à caractère environnemental éligibles à la DETR et à la DSIL.

LE CONTEXTE COMMUNAL

Si certaines collectivités sont aujourd'hui dans l'obligation de réduire leurs programmes d'investissements, il importe de souligner que la Commune bénéficie des efforts de gestion menés ces dernières années.

Elle peut ainsi mener à bien ses projets sans augmentation des taux d'imposition.

Le projet de Budget 2023 tient compte du contexte inflationniste et des spécificités de la commune...



RAPPEL - REFORME 2024

La commune devra appliquer en 2024 la nomenclature comptable M57 qui deviendra obligatoire pour toutes les collectivités.

Elle devra donc s'y préparer durant l'année 2023 (délibérations à prendre...)

L'objectif de cette réforme est d'harmoniser les nomenclature comptable de toutes les collectivités et d'assouplir les procédures budgétaires.

Les prochaines étapes seront la mise en place du compte financier unique (CFU) et la certification des comptes...

LES OBJECTIFS 2023

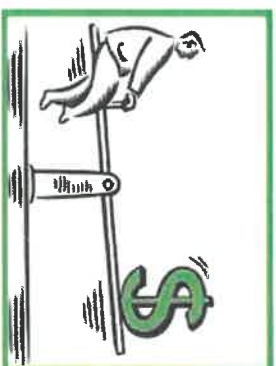
Le projet de BP2023 a été construit en prenant en compte ses objectifs tant au niveau du fonctionnement qu'au niveau des nouveaux projets présentés :

1- Assurer un développement harmonieux du territoire

2-Entretenir des équipements publics de qualité

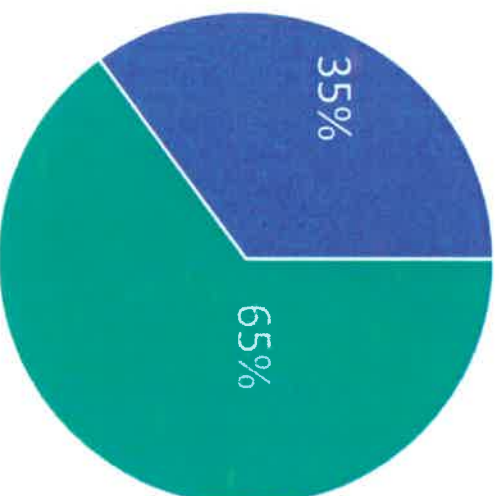
3- Maintenir une situation financière saine

PRESENTATION DU PROJET DE BP2023



LE BUDGET PRIMITIF 2023 S'EQUILIBRE A HAUTEUR DE
1 787 K€ (contre 1 947 k€ en 2022)

**SECTION
D'INVESTISSEMENT 626 K€
(contre 886 k€ en 2022)**

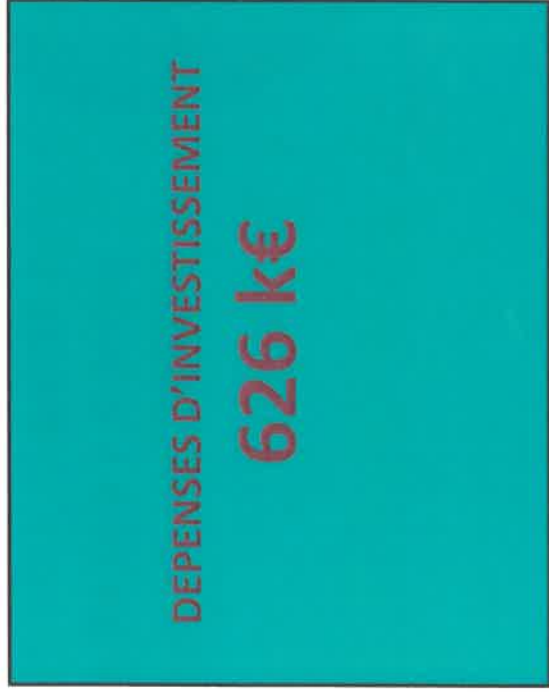


**SECTION DE
FONCTIONNEMENT
1 161K€
(contre 1 060 k€ en
2022)**

EQUILIBRES BUDGETAIRES 2023

Total BP 2023= **1 787k€**

L'articulation entre les deux sections est la suivante :



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023



La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

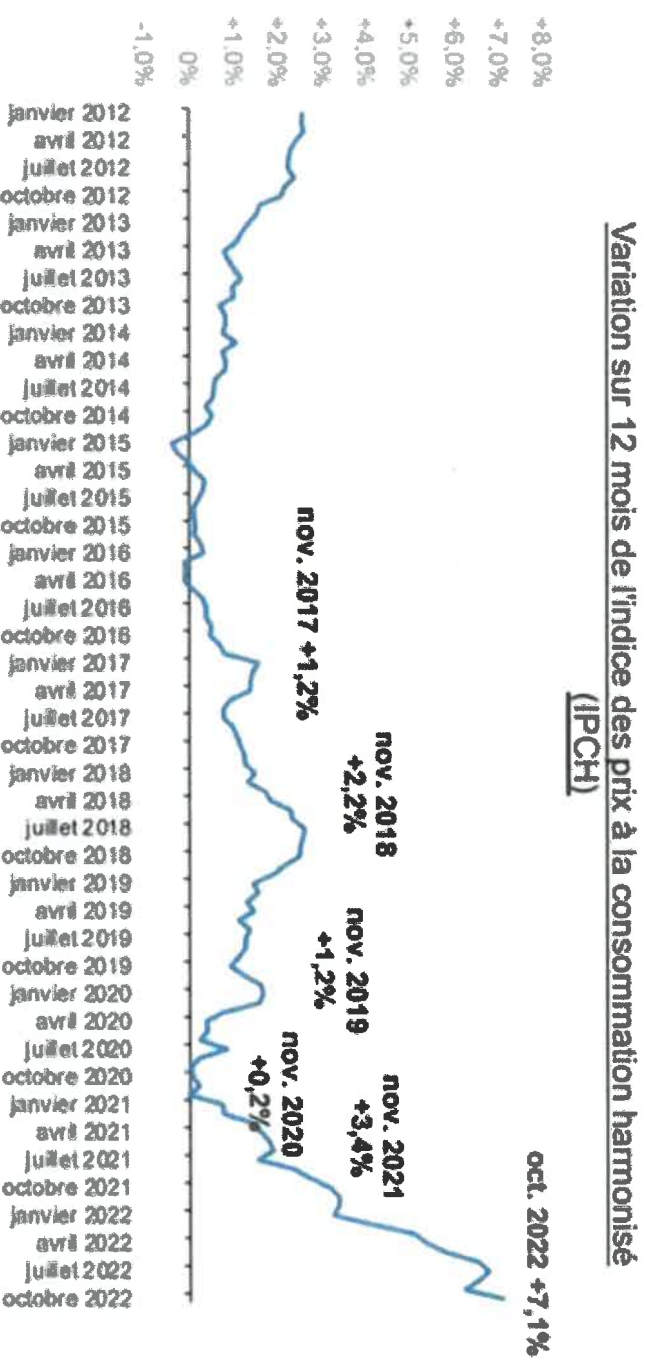


Le poste le plus important est celui des « IMPOTS ET TAXES » constitué lui-même à 83% des taxes locales payées par les contribuables. Le reste est issu de taxes indirectes et notamment la taxe sur les droits de mutations ou la taxe sur l'électricité...

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES CE QU'IL FAUT RETENIR

❑ REVALORISATION HISTORIQUE DES BASES FISCALES DE 7,1%

Les bases fiscales qui servent au calcul des impôts locaux, vont être revalorisées à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), portant l'inflation sur un an glissant à + 7,1 % (publication INSEE du 15/12/2022)



❑ VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Après la réforme sur la TH des résidences principales, la commune n'encaisse plus que celle relative à Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

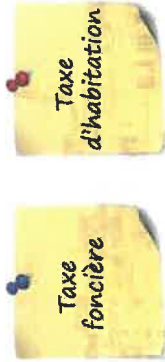
Le taux était gelé depuis 2019 à hauteur de 11,82 %.

L'année 2023 marque la possibilité pour la commune de voter, à nouveau, un taux de TH.

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

Pas d'augmentation des taux communaux en 2023

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,06%
Taxe Foncière - Bâti	42,07%
Taxe Foncière – non Bâti	77,25%



	BASE 2023	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	89 904,00	13,06%	11 741
Taxe sur le foncier bâti	949 200,00	42,07%	399 328
Taxe sur le foncier non bâti	26 400,00	77,25%	20 394
TOTAL PRODUIT THEORIQUE			431 464
REVERSEMENT - COCO			27 193
TOTAL A PERCEVOIR			404 271

PRODUIT FISCAL THEORIQUE 2023 : 404 k€ (Contre 369 k€ réalisés en 2022)
 Le montant inscrit au BP 2023 sera de 398 k€ (Par prudence)

	Nb Hab.	% Taxe Foncière Bâti	% Taxe d'habitation	% Taxe Foncière Non Bâti
LAGAMAS	115	24,63%	2,95%	23,22%
SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	120	34,09%	7,93%	72,94%
SAINT-GUIRAUD	236	34,01%	8,48%	72,13%
ARBORAS	257	32,45%	10,35%	134,58%
JONQUIERES	278	36,71%	9,68%	77,99%
SAINT-SATURNIN-DE-LUCIA	366	39,02%	11,37%	77,71%
AUMELAS	503	47,45%	14,00%	76,00%
POUZOLS	509	35,01%	11,06%	83,71%
TRESSAN	546	36,96%	11,81%	80,00%
SAINT PAUL ET VALMALE	609	42,65%	11,30%	89,09%
POPIAN	668	44,69%	14,57%	104,18%
ARGELLERS	691	38,38%	12,20%	74,71%
MONTPEYROUX	699	42,45%	17,00%	83,95%
VENDEMIAN	855	42,77%	14,85%	86,12%
LA BOISSIERE	985	37,20%	11,82%	95,99%
CAMPAGNAN	1018	39,80%	11,98%	71,78%
PULACHER	1040	42,07%	13,06%	77,25%
SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE	1116	41,86%	12,95%	89,64%
ANIANE	1203	38,41%	11,20%	69,92%
PLAISSAN	1300	43,30%	15,10%	89,07%
BELARGA	1371	41,21%	15,79%	60,53%
SAINT-PARGOIRE	1755	48,03%	13,02%	88,00%
PUECHABON	2113	48,20%	16,75%	77,07%
SAINT-JEAN-DE-FOS	2330	46,38%	20,39%	68,30%
LE POUGET	2954	43,15%	15,87%	93,25%
MONTARNAUD	3950	48,27%	17,60%	154,37%
GIGNAC	6167	51,35%	19,41%	93,48%
SAINT-ANDRE-DE-SANGONI	6447	48,28%	16,76%	67,44%

LES TAUX DES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES AUTRES POSTES A SOULIGNER

➤ Pour les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement 2023 est simulée à 91 k€ (Site AMF) soit une légère augmentation par rapport à 2022 (90 688€)
- La Dotation de Solidarité Rurale a été évaluée à 42 k€ contre 63 343€ en 2022. Dans la mesure où une partie de cette dotation est liée à un classement sur 10 000€ communes, l'évaluation tient compte d'une sortie éventuelle du dispositif. La notification précise du montant interviendra dans l'été.

➤ Pas de prévision au titre du CEJ – Contrat Enfance Jeunesse

➤ Prévision importante au titre des remboursements maladie (2 agents absents): 55 k€

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Dépenses : 1 161 078 €

■ Charges de personnel :	444 000 €
■ Charges générales :	319 320 €
■ Virement à section d'invest :	243 074 €
■ Charges gestion courante :	109 550 €
■ Autres dépenses :	37 101 €
■ Intérêts d'emprunts :	8 033 €

Le poste le plus important est celui des charges de personnel. Il tient compte :

- d'une éventuelle nouvelle revalorisation du point d'indice de la fonction publique, de la revalorisation du RIFSEEP (régime indemnitaire),
- d'un recrutement au service administratif, du poste de secrétaire général remplaçant, de l'augmentation du volume horaire de deux agents
- Et des salaires de deux agents en arrêt maladie (remboursement en recettes par les assurances)

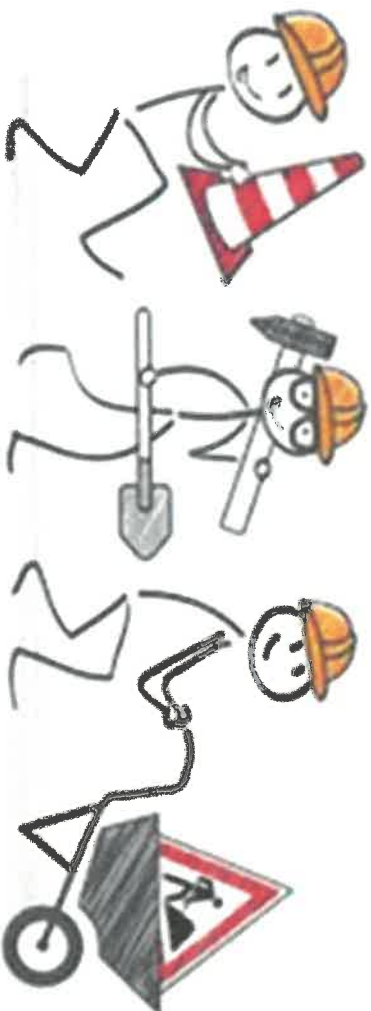
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Les dépenses du projet de BP2023 intègrent une forte augmentation des fluides qui devrait être toutefois mesurée par le système de bouclier tarifaire. Par prudence, les postes ont été doublés dans l'attente des factures :
 - Electricité : 37 k€ contre 15 k€ réalisé en 2022
 - Combustible : 22 k€ contre 12 k€ réalisé en 2022
- Archivage : Mission du Centre de gestion 34 – 19 000€
- Augmentation importante des cotisations d'assurance
 - Personnel : 16 500€ (contre 13 417,35€ réalisés en 2022)
 - Autres : 9 400€ (contre 7 597,73€ réalisés en 2022)
- Un poste spécifique de dépenses imprévues a été mis en place à hauteur de 30 k€ :
 - La réglementation permet d'abonder ce poste à hauteur de 7,5% des dépenses de fonctionnement. Pour utiliser cette somme une DM est nécessaire.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023



Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Dépenses : 626 198 €

Dépenses d'équipement :	460 217 €
Autres dépenses :	87 313 €
Déficit d'invest reporté :	51 868 €
Remboursement du capital :	26 800 €

NB : Les dépenses d'équipement intègrent les RAR de 2022 reportés sur 2023 pour un montant de 107 k€ - Il s'agissait principalement du solde des travaux de la salle Laure Moulin, de la voirie 2020 et de la mise en accessibilité.

LES NOUVEAUX PROJETS : 353 K€



VOIRIE : 258 K€ (Financement FAIC – CD34)

- Voirie 2021 : Aménagement du stationnement au Mas d'Agrès (Entrée hameau, place de la Saint Jean et place de l'aire)
- Voirie 2022 : rue des sonnaillies et parking salle Laure Moulin
- Voirie 2024 : Maîtrise d'œuvre

EQUIPEMENT SALLE LAURE MOULIN : 12 300 €

VIDEO PROJECTEUR – PORTILLON – RIDEAUX –
SIGNALETIQUE – PORTE DE PLACARD – FRIGO ET
MICRO-ONDE

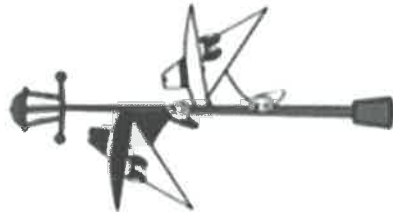


EQUIPEMENT ECOLE : 17 500€

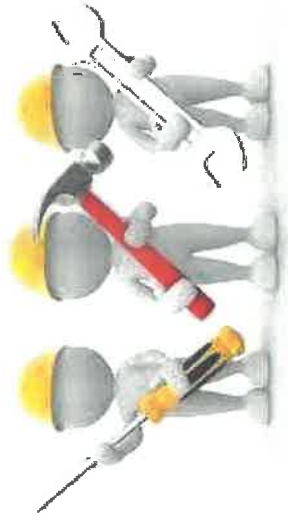
BRASSEURS D'AIR – STORES – DRAISIENNE /TROTINETTE -
ORDINATEUR DIRECTRICE – TABLES ET BANCS - INSTALLATION
FIBRE



LES NOUVEAUX PROJETS



ECLAIRAGE PUBLIC DU PLATEAU SPORTIF : 10K€
SECURISATION ET PASSAGE EN LED



EQUIPEMENT TECHNIQUE : 4 100€
REMORQUE / DEBROUSAILLEUSE / ARMOIRE DE
STOCKAGE ET DISPOSITIF TRAVAILLEUR ISOLE
(PREVENTION – DOCUMENT UNIQUE)



EQUIPEMENT ANIMATION : 3 500€

MOBILIER COMITE CULTUREL / SONO MANIFESTATION
/QUIRLANDE STYLE GUINGUETTE/ DECO DE NOEL

ETUDE DE PROGRAMMATION – TERRITOIRE : 25 k€

FINANCEMENT CRTE – contrat de relance et de transition écologique

LES FINANCEMENTS



Recettes : 626 198 €

■ Dotations et subventions :	331 023 €
■ Virement de section de fonct :	243 074 €
■ Excédents de fonct capitalisés :	52 000 €
■ Autres recettes :	101 €

PAS D'EMPRUNT POUR 2023

DETAILS DE SUBVENTIONS :

RESTES A REALISER : 175 k€ (SUBV LAURE MOULIN: CD34/REGION/ETAT – MISE EN ACCESSIBILITE)

NOUVELLES SUBVENTIONS 2023: FAIC

VOIRIE 2021 = 64 k€

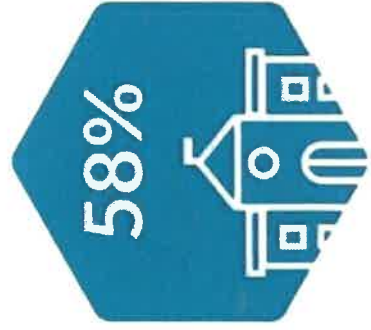
VOIRIE 2022 = 31,6 k€

FCTVA estimé à 45 k€

TAXES D'AMENAGEMENT estimées à 15 k€

CONCLUSION

REPARTITION DU PROJET DE BP 2023



872 870 €

Admin générale

839€ / habitant



460 217 €

Infrastructures

443€ / habitant



124 312 €

Autres dépenses

120€ / habitant



34 833 €

Rembours dette

33€ / habitant